

#### MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

#### DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ALIMENTATION

#### CERTIFICATS D'ECONOMIE DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

# Action n°2020-006 Lutter contre la pyrale du maïs au moyen de lâchers de trichogrammes

#### 1 - Définition de l'action

L'action vise à la mise en place de lâchers de trichogrammes (*Trichogramma brassicae*) grâce à de petites plaquettes à suspendre ou des capsules biodégradables. Ces micro-hyménoptères parasitoïdes pondent dans les œufs de pyrales qui ne peuvent donc plus causer de dégât à la culture de maïs. Les plaquettes et capsules sont vendues par lots correspondant à 1 ha de protection.

#### 2 - Conditions de réalisation de l'action

L'action est réputée réalisée lorsque la vente à l'utilisateur final est effectuée.

La date de réalisation de l'action est la date de facturation figurant sur le journal des ventes ou la date d'émission de la facture.

#### 3 - Pièces justificatives à fournir

Si le produit a été vendu par le demandeur, aucune pièce n'est à fournir. Le journal des ventes doit être tenu à la disposition des agents chargés des contrôles.

Si le produit a été vendu par une personne autre que le demandeur, doivent être transmises lors de la demande :

- une copie de la facture comportant l'identité de l'acheteur, la date d'émission de la facture et la description de l'achat permettant l'identification sans équivoque de l'action ;
- l'attestation sur l'honneur prévue à l'annexe 1 de l'arrêté 3 mai 2017 relatif aux modalités de demande de délivrance de certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques ;
- si le vendeur est obligé ou éligible du dispositif, l'attestation sur l'honneur prévue à l'annexe 2 de l'arrêté 3 mai 2017 relatif aux modalités de demande de délivrance de certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques.

## $4-Nombre\ de\ certificats\ auquel\ l'action\ ouvre\ droit\ annuellement$

Référence commerciale	Montant unitaire en certificats par lot
Bio-Logic G1 capsules 1ère génération, lot de 100 capsules	1
Bio-Logic G2 capsules 2ème génération, lot de 100 capsules	1
Bio-Logic G1 forte plaquettes 1ère génération, lot de 50 plaquettes	1
Bio-Logic G1 plaquettes 1ère génération, lot de 30 plaquettes	1
Bio-Logic G1 renforce plaquettes 1ère génération, lot de 40 plaquettes	1
Bio-Logic G2 plaquettes 2ème génération, lot de 50 plaquettes	1
Pyracline épandage mécanisé G1 1ère génération, lot de 100 capsules	1,
Pyracline G1 1ère génération, lot de 25 plaquettes	1
Pyracline G2 2ème génération, lot de 50 plaquettes	1
Pyracline épandage mécanisé G2 <b>2ème génération, lot de 185 capsules</b>	1
Pyratyp opti G1 1ère génération, lot de 25 plaquettes	1
Pyratyp opti G2 2ème génération, lot de 50 plaquettes	1
Tprotect G1 épandage manuel ou mécanisé 1ère génération, lot de 25 plaquettes	1
<b>Tprotect G2 épandage manuel ou</b> <b>mécanisé</b> 2ème génération, lot de 50 plaquettes	1
TrichoBille Lot de 100 capsules	1
TrichoBille DD Lot de 100 capsules	1
TrichoCarte Lot de 50 plaquettes	1
TrichoCarte DD  Lot de 50 plaquettes	1
Trichosafe G1 capsules 1ère génération, lot de 100 capsules	1

X Nombre de lots vendus

1
1
, 1
1
1
1
1
1
1

5 – Nombre d'années durant lesquelles l'action ouvre droit à la délivrance de certificats 1 année.

### 6 - Période de validité de l'action

Début de validité au 1er janvier 2020.